



MÉMOIRE PORTANT SUR L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS EN HABITATION ET  
SUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES PARTENAIRES

Document présenté à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre des consultations régionales 2016 tenues par le député Norbert Morin, député de Côte-du-Sud et adjoint parlementaire du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

**Rédigé et présenté par la FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OBNL D'HABITATION QUÉBEC  
CHAUDIÈRE-APPALACHES  
(Centre de services de l'Est du Québec)**

**Septembre 2016**

## 1- INTRODUCTION

La **Fédération Régionale des OBNL d'Habitation Québec Chaudière-Appalaches** ainsi que ses membres sommes heureux d'apporter notre contribution à cette consultation plus que nécessaire pour la bonne marche des relations entre tous les partenaires du milieu ainsi que pour donner notre opinion sur le rôle que devrait avoir l'État dans l'offre de logement communautaire au Québec. En effet, des vents de changements secouent le monde du logement communautaire présentement et nous sentons bien l'inquiétude d'hommes et de femmes qui ont œuvré d'une façon acharnée pour mettre sur pied et pérenniser des OBNL d'habitation dans et au service de leurs communautés respectives.

Notre fédération regroupe, comme son nom l'indique, deux grandes régions administratives. Des réalités différentes jalonnent ce grand territoire. Nous vous proposons donc un mémoire qui sera composé de deux parties pour chaque région administrative concernant leurs réalités propres et d'une autre partie commune pour les grands enjeux qui touchent tous nos membres quelles que soient leurs régions.

## 2- QUI EST LA FROHQC ET QUELLE EST SA MISSION ?

Depuis 1997, la **Fédération Régionale des OBNL d'Habitation Québec Chaudière-Appalaches** (FROHQC) regroupe les OBNL d'habitation de toutes clientèles des régions administratives 03 et 12. De plus, la FROHQC a été mandatée en 2006 par la Société d'Habitation du Québec à titre de Centre de services de l'Est du Québec couvrant donc les fédérations du Centre-du-Québec, du Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine et Saguenay -Côte Nord. La FROHQC est l'une des huit (8) fédérations régionales regroupées dans le mouvement du logement communautaire par le **Réseau Québécois des OSBL d'Habitation** (RQOH).

Ce sont donc près de 150 OBNL d'habitation membres qui sont présentement logés à l'enseigne de la FROHQC. Qui plus est, environ 50% de ses membres sont des résidences pour aînés avec une moyenne d'environ 25 à 30 logements chacune. Les résidences comptant plus d'une trentaine de logements se retrouvent plutôt dans la Ville de Québec et à Lévis. De nombreuses résidences pour aînés de notre membership ont été créées en zones rurales avec un fort appui de leurs milieux municipaux respectifs et grâce au travail acharné de bénévoles qui ont pris le taureau par les cornes afin de doter leurs municipalités d'une alternative aux résidences privées inabordables pour plusieurs et permettant à leurs aînés de demeurer dans leur communauté, près de leurs familles et amis.

La mission de la Fédération est d'être présente et d'accompagner les OBNL d'habitation dans leurs cheminements quotidiens. Formation, accompagnement, aide juridique, services conseil relatifs aux immobilisations et aide aux problématiques de gouvernance font, entre autres, partie de notre quotidien.

### 3- PORTRAITS RÉGIONAUX DU TERRITOIRE DE LA FROHQC

#### A- Chaudière-Appalaches

Chaudière-Appalaches est principalement constituée, outre la Ville de Lévis qui sera traitée plus loin dans ce texte, de grandes zones rurales parsemées de villes à densité de population moyenne telle St-Georges et Ste-Marie dans la Beauce, Thetford Mines dans les Appalaches et Montmagny sur la Côte-du-Sud, qui en sont les principaux grands centres.

Le grand point commun à toutes ces zones est la présence de personnes âgées à revenus moyens à faibles qui occupaient jadis des emplois dans les PME locales ou qui vivaient de l'agriculture. Dans plusieurs municipalités, par le biais de leur force communautaire, des OBNL d'habitation pour aînés ont été construits afin que ces citoyens puissent continuer à résider dans leur patelin et demeurer, à des coûts adaptés à leurs revenus, près de leurs familles et amis durant leur vieux jours, plutôt que de s'exiler dans les grands centres régionaux. Un plus pour les communautés.

Certaines de ces régions ont également connu des temps difficiles car certaines industries qui les différenciaient d'autres régions sont soit quasiment disparues (par exemple l'amiante dans la région de Thetford Mines) ou ont connu de graves difficultés pour concurrencer l'importation ou le protectionnisme américain (bois d'œuvre dans l'Islet et la Beauce, industrie du meuble, etc.). Certaines de ces régions ont même bénéficié de l'aide de l'État en étant considérées comme région dévitalisée.

Ces difficultés ont entraîné le départ de plusieurs résidents de leurs régions d'origine qui se sont installés dans les grands centres afin de pouvoir continuer à travailler. Paradoxalement, l'entrepreneuriat local, qui s'est ajusté à produire des biens ou des services différents, pousse les hauts cris car la main d'œuvre se fait plus rare et qu'il rencontre aujourd'hui de grandes difficultés à combler tous leurs postes disponibles. De fait, plusieurs Québécois ne désirent pas quitter la ville pour retourner dans leur village et travailler dans des emplois qui n'ont pas toujours un salaire des plus valorisants par rapport à leur emploi citadin. On se tourne alors vers l'immigration pour augmenter cette force de travail.

Bref, que ce soit pour les résidents âgés natifs des régions ou pour la clientèle immigrante parfois constituée de grandes familles qui désirent s'installer dans ces endroits pour travailler, le logement communautaire est une avenue importante autant pour écouler ses vieux jours que pour s'acclimater et s'auto suffire à une vie et au sein d'une culture nouvelle.

Concernant la ville de Lévis, aussi appelée le grand Lévis depuis les fusions municipales du début des années 2000, la clientèle cible du logement communautaire est variée et augmente à mesure que Lévis se développe.

Que ce soit les familles en difficultés, les personnes handicapées, les personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie, des jeunes au début de leur parcours résidentiel et autres, le besoin en logement communautaire est grandissant selon les zones ou quartiers répertoriés dans le document "L'état des besoins en logements sociaux et communautaires dans la ville de Lévis", document produit par les partenaires de la Concertation Logement Lévis dont la FROHQC fait partie, pour le compte des élus municipaux.

Les besoins sont tellement criants en fait, que les élus la ville de Lévis en sont à l'élaboration d'une véritable politique du logement du grand Lévis. Nous pouvons d'ailleurs percevoir dans cette ville un dynamisme probant permettant de croire une volonté ferme de répondre aux attentes des familles et personnes vulnérables.

## **B- La Capitale-Nationale**

Concentrée de part et d'autre de la ville de Québec, la région de la Capitale-Nationale démontre également une grande diversité socio-économique. Au-delà des banlieues à l'est et à l'ouest de la ville, les zones rurales abondent dans Portneuf et Charlevoix avec sensiblement les mêmes problématiques économiques que l'on peut constater dans Chaudière-Appalaches.

La grande Capitale quant à elle, représente toujours, d'un point de vue socio-économique, un défi de mixité. Aux beaux quartiers de Lebourgneuf, d'une partie de la vieille ville et des couronnes ouest, est et nord, s'opposent des quartiers où l'on constate de la grande pauvreté. Bien que la ville de Québec détienne, selon Statistique Canada, un salaire médian plus qu'enviable si on le compare à de nombreuses villes canadiennes, la pauvreté, l'exclusion, l'itinérance et autres problèmes sociaux sont présents et se constatent quotidiennement. Pour plusieurs, les besoins en logements communautaires de qualité et adaptés aux faibles revenus est un besoin pressant, voire urgent.

Plusieurs vieux quartiers de la ville de Québec sont depuis plusieurs années en redéfinition d'usage et en complète revitalisation. Que l'on pense au quartier St-Roch, où l'opulence de certaines nouvelles constructions côtoie de vieux bâtiments désaffectés, où les travailleurs dans les nouvelles technologies croisent des itinérants, jeunes et moins jeunes.

Bref la ville se cherche une nouvelle identité, une nouvelle image, mais beaucoup de travail reste à faire. Une majorité des travailleurs qui œuvrent dans ce secteur de la ville demeure en banlieue. L'ajout de logements communautaires permettrait, a

notre avis, de concrétiser cette mixité sociale dont on parle de plus en plus dans le langage municipal.

#### **4- ÉTAT DU LOGEMENT LOCATIF**

##### **A- Besoins impérieux**

Malgré que certains grands centres au Québec semblent bien pourvus en logements communautaires et sociaux, les besoins en logements abordables adaptés aux différentes clientèles fragiles sont toujours présents voire même grandissants. Près de 480 000 ménages québécois versent présentement plus de 30% de leur revenu familial pour payer leur loyer, et 228 000 versent au-delà de 50% à cette même dépense (RQOH). Ce n'est pas simplement une problématique monétaire. Découlant de ce fait, nous retrouvons la malnutrition (en particulier chez les enfants en bas âges fréquentant les écoles), la difficulté de payer les fournitures scolaires aux enfants, l'isolement et de nombreuses autres problématiques.

Réussir à obtenir un logement abordable adapté à sa situation financière a des avantages incroyables pour le développement des individus, enfants comme adultes, parent monoparental comme personne seule. De même, la prestation de programmes de soutien communautaire en logement communautaire apporte une plus-value indéniable pour le développement et l'*empowerment* des personnes les plus vulnérables de notre société.

Il est impératif que le gouvernement québécois, par le truchement de la SHQ, planifie judicieusement le développement et le maintien du logement communautaire. Le programme Accès Logis mis en place il y a maintenant une vingtaine d'années, a permis, malgré certaines faiblesses, l'émergence d'innombrables projets de logements abordables qui ont fait une différence certaine pour des milliers de Québécois.

##### **B- Taux d'inoccupation - Interprétation**

Selon les dernières statistiques de la SCHL, par le truchement de leur publication "Rapport sur le marché locatif – RMR de Québec" de l'automne 2015, le taux d'inoccupation général semble avoir bondi si on le compare aux années antérieures. Nous recommandons cependant la prudence lors de l'interprétation d'une telle statistique présentée sans trop d'explication.

IL faut évidemment pousser plus loin l'analyse de ce taux. Les citoyens à faibles revenus et ceux qui ont des besoins spécifiques ont besoin de logements adaptés à leur situation. On ne peut obliger une personne handicapée à vivre dans un logement qui n'est pas adapté pour accueillir une chaise roulante ; on ne peut pas

demander à un citoyen à faible revenu de louer un condo de luxe. Deux situations évidentes me direz-vous ?

Nous pouvons que constater, depuis une vingtaine d'années, la hausse de la construction de condominiums dans les grands centres et les banlieues. Il s'en construit tellement que la demande ne peut suffire à l'offre. Durant cet été 2016, l'actualité s'est tournée justement sur ce phénomène qui démontre bien que les promoteurs de condominiums de luxe rendent de plus en plus accessibles à la location ces unités de luxe inabordables pour des familles à faible revenu.

Heureusement, la SCHL commence à prendre en compte dans ces dernières éditions de son rapport bi annuel les "loyers moyens des appartements en copropriété offerts en location". Ces ajouts d'unités dans le parc locatif, dont le nombre augmente rapidement, commencent à paraître dans les statistiques.

D'autres facteurs doivent être pris en compte ; le nombres de chambres (selon le nombres d'individus au sein de la famille), la localisation géographique (près des services de base), l'abordabilité du coût du loyer pour un faible revenu, la salubrité des logements, etc... . Soyons prudents lorsque vient le temps d'interpréter les statistiques, parfois des surprises s'y cachent !

## **5. LE LOGEMENT SOCIAL – UN VECTEUR DE MIXITÉ SOCIALE ET UN STIMULANT ÉCONOMIQUE**

Nous vous exposerons ici quelques faits sur l'apport économique du milieu du logement communautaire.

Les chiffres le prouvent : au Québec, c'est plus de 6500 individus qui gagnent leur vie en œuvrant dans des OBNL d'habitation. Peu d'industries peuvent se targuer d'être un stimulant économique aussi efficace. C'est autant d'individus au service des plus démunis.

La construction ou la rénovation et la transformation d'un OBNL d'habitation est également un élément stimulateur d'économie. Ajouter une plus-value à un bâtiment existant et la construction d'un immeuble apportent son lot de contrats professionnels, d'emplois en construction, de stimulation des ventes de matériaux et par ce fait même génère des revenus supplémentaires pour l'État via les retours de TPS et TVQ. Les municipalités tirent un profit énorme des nouvelles constructions et du recyclage des bâtiments : permis divers, taxes municipales, tarifications d'aqueduc et d'égout ne sont que quelques exemples.

Outre les hausses d'évaluations municipales que ces projets peuvent engendrer, on sous-estime souvent d'autres aspects de l'apport économique d'un projet de logements communautaires. La firme AECOM, dans son étude de 2013 intitulée " Étude sur les impacts sociaux de la Société d'Habitation du Québec", fait justement ressortir que 1\$ investi par la SHQ représente des retombés économiques de 2,30\$ dans l'économie québécoise. Et ce, sans compter l'apport positif indéniable

qu'apporte un logement à prix abordable pour un individu ou une famille qui en ont réellement besoin.

Pour terminer, un projet de logements communautaires, construction ou rénovation, peut également être un point central dans la revitalisation et l'amélioration de la mixité urbaine dans un quartier donné. Les approches modernes de l'urbanisme sont véritablement tournées vers ces deux principaux paramètres dans l'élaboration de Plans Pluriannuels d'Urbanisme. Cette mixité permet d'éviter la ghettoïsation des plus démunis et même permet d'équilibrer le bien-être collectif et l'offre de services communautaires. Naturellement, les services à la population vont également tendre à se rapprocher de ses quartiers pour desservir toute une population diversifiée qui aura tendance à s'approvisionner près de leurs habitations.

## **6- LE RÔLE DE L'ÉTAT - PRIMORDIAL**

A la FROHQC, nous considérons que le travail le plus important se fait sur le terrain en rencontrant nos membres. Et nous constatons justement lors de ces rencontres toute l'inquiétude des bénévoles et travailleurs du milieu quant à la pérennité des OBNL d'habitation. Que ce soit les administrateurs, les gestionnaires et même chez les locataires, cette même appréhension d'un désengagement de l'État pour soutenir la qualité de vie des défavorisés de notre société.

L'État joue un rôle primordial dans le mieux-être des plus démunis, l'intégration des immigrants et pour favoriser le bon développement de citoyens responsables et productifs pour la société.

Les années 70 ont vu le développement des Offices municipaux d'habitation, initiative gouvernementale s'il en est une, desservant une clientèle en difficulté financière et grevée de problèmes socio-économiques. Les années 80 ont vu fleurir le parc coopératif à loyer abordable et le phénomène des OBNL d'habitation qui s'est donné le mandat de fournir des logements adaptés à une clientèle de plus en plus variée. Bien oui, l'apport du gouvernement fut indispensable pour en arriver à cette offre de service importante pour plusieurs. L'investissement dans le béton ne pouvait qu'être favorisé par une aide étatique, car rien ne favorisait l'élaboration d'un plan d'affaire satisfaisant aux normes des institutions financières.

Il en va de même pour les services aux personnes. Bien souvent et dépendant de la clientèle, il n'est pas tout de fournir un logement abordable et adapté en espérant que tout ira bien. De nombreuses personnes ayant vécu des difficultés diverses tout au long de leur vie nécessitent des soins et un suivi par des spécialistes tels psychologues, infirmières et médecins, travailleurs sociaux et intervenants du milieu en diverses disciplines. Le logement communautaire et social est exactement l'endroit qui favorise le plus ce genre d'interventions. D'ailleurs, l'État ne fournit justement pas ce genre de service dans le cas des PSL privés. Nous y reviendrons plus loin.

Un programme a fait ses classes au cours des 20 dernières années au Québec comme instrument privilégié du développement du logement coopératif, social et communautaire, soit le programme Accès Logis. D'autres programmes ont parsemé le paysage de l'habitation communautaire au cours des années. Mais aux yeux de plusieurs organismes et utilisateurs de ces logements qui en ont bénéficié, Accès Logis fut une bénédiction. Accès Logis est-il un programme parfait ? Fort probable que non. Par contre l'engagement du gouvernement de pourvoir, jusqu'en 2014, 3000 unités de logements par année à la grandeur du Québec a permis à autant de familles et d'individus de pouvoir se loger selon leur capacité de payer. Ce programme a aussi permis à ces mêmes familles et individus de pouvoir compter sur des services de soutien communautaire qui sont une extension de l'aide au logement.

Malheureusement, en 2015, le couperet est tombé quand le gouvernement a décidé de réduire le programme en diminuant le nombre de logements admissibles de 3000 à 1500 unités annuellement. Parmi les arguments entendus de la part des politiciens (du ministre Moreau en particulier) : plusieurs unités des années passées ne sont pas encore soit attribuées, soit construites... Or, les statistiques sur le grand nombre de familles devant consacrer entre plus de 30% à 50% de leur revenu familial pour simplement se payer un logement permettent de croire que ce ne sont pas les besoins qui manquent pour combler ces unités !

Encore une fois, ce sont les membres de notre fédération qui nous donnent un bon début de réponse à cette problématique. En effet, ce qu'ils nous font remarquer, c'est le délai entre le moment où une communauté désire agir pour se doter d'une OBNL d'habitation et le moment où le produit fini est délivré, il peut se passer facilement 4 ou 5 ans de travail acharné effectué en grande partie par des bénévoles. La bureaucratie à l'échelle de tous les intervenants dans ce genre de projet n'aide en rien la délivrance des 3000 logements annuellement, ce pourquoi ces retards sont si importants.

Les organismes œuvrant dans les villes mandataires comme Québec, Montréal ou Laval, pour ne nommer que celles-ci, ont déjà un palier de moins à passer puisque les projets n'ont pas besoin de passer par les études dans les bureaux de la SHQ. Mais tous les autres projets suivent la même trace, à travers toutes les mêmes études et les mêmes contrôles sur la viabilité des projets. Nous ne nions pas que ce peut être un mal nécessaire afin de bien planifier le développement des OBNL d'habitation au bon endroit et pour la bonne clientèle. Mais nous croyons bien sûr qu'une meilleure coordination entre tous ces intervenants pourrait sincèrement aider à accélérer l'aboutissement des projets.

N'oublions pas que la réalisation de ces projets est en grande partie attribuable à de l'action bénévole donc, du travail non rémunéré. Nous ne pouvons que



recommander d'optimiser les temps pour effectuer les études nécessaires afin que les gens qui ont à cœur le développement d'un OBNL d'habitation dans leur localité.

Pour terminer, le programme Accès Logis doit-il être préservé tel quel, modifié, complètement changé ? Quelles solutions devraient être envisagées afin de maximiser les investissements en logements abordables ? Autant de questions qui méritent autant de réponses et d'opinions. Non, le programme Accès logis n'est pas parfait. Il y a sûrement des ajustements qui peuvent être apportés à certaines des clauses qui le composent. Nous ne pouvons être contre une meilleure utilisation des fonds publics de l'état, mais nous devons trouver les solutions qui peuvent aider à pérenniser le parc immobilier existant ainsi que les immeubles qui seront construits dans les prochaines années.

Dernier point au sujet de l'implication de l'état est la problématique du Fond Québécois de l'Habitation Communautaire, ou le FQHC. Ce fond a été créé en 1997 afin d'accumuler des sommes pouvant éventuellement servir au développement de l'habitation coopératif, communautaire et social. Ce fond est attaché au programme Accès Logis et la contribution demandée aux organismes et fait partie intégrante des conventions signées entre les organismes et la SHQ.

La mécanique est simple et lors de l'anniversaire du premier terme de l'hypothèque de l'organisme, un montant doit être ré hypothéqué par celui-ci et remis au fond. Ce sont donc des sommes importantes qui doivent être réempruntées par les contributeurs, soit environ 8000\$ par logement.

Bien que la plupart des OBNL d'habitation sont bien gérées et réussissent à accumuler les réserves de remplacement et hypothécaire prescrit dans leur convention, la réalité est tout autre pour certains autres. Plusieurs membres de la FROHQC nous font part de difficultés financières récurrentes suite au renouvellement de leur hypothèque. Parfois, ces problèmes sont liés à la gestion même de l'organisme, mais la plupart du temps, des problèmes sérieux directement constatés sur l'immeuble peuvent causer bien des soucis. Des réparations importantes imprévues sur l'immeuble, une lourdeur administrative de plus en plus importante, et bien d'autres problématiques peuvent venir fragiliser la gestion et l'administration d'un organisme d'habitation.

De plus, de nouvelles normes imposées ces dernières années telles les mitigeurs à eau chaude, l'ajout de gicleurs, le possible ajout d'une surveillance 24/7 et autres viennent grever des budgets déjà très serrés malgré une possible aide financière gouvernementale.

ET c'est sans compter la charge d'intérêts ajoutée au capital supplémentaire à refinancer pendant les 25 années restantes à l'emprunt !!

Nous comprenons que cette contribution fait partie intégrante du programme Accès Logis et qu'il n'est pas vraiment question de l'abolir. Par contre, il est impératif que

les organismes contributeurs qui ont versé leur cotisation aient accès à un mécanisme simple pour avoir un accès simplifié à un montant à tout le moins équivalent de leur cotisation. Que ce soit pour se mettre aux nouvelles normes touchant les RPA ou pour effectuer des réparations majeures non prévues qui peuvent ébranler l'intégrité de leur immeuble, ce fond se doit d'être accessible à des conditions avantageuses pour les organismes.

## **7- RENFORCER LE RÉSEAU DES PARTENAIRES**

Au Québec, l'offre de logements à prix abordable provient des tenures OMH, coopérative et de l'OBNL d'habitation. A part quelques niches de clientèles qui peuvent être compatibles entre ces trois tenures, leur réalité d'administration et de gestion sont très différentes.

Bien sûr, dans les grands dossiers à portée nationale, il est intéressant de constater que le mouvement coopératif et le mouvement OBNL peuvent renforcer leur partenariat lorsque vient le temps de défendre des dossiers chauds qui touchent leur prestation de services ou leur pérennité. Mais fondamentalement, ce sont des mondes différents avec chacun leur particularité et leur façon de faire.

Au niveau régional, les trois mouvements siègent régulièrement sur des tables de concertation ou sur des ententes spécifiques et c'est bien ainsi pour défendre les intérêts de la région. C'est également intéressant que ces rassemblements puissent mobiliser les acteurs du milieu face à des problématiques spécifiques à une région ou pour se doter d'outils qui peuvent être d'une certaine utilité pour la majorité d'entre eux.

Par contre, il a déjà été évoqué qu'une liste d'attente soit gérée par les Offices municipaux d'habitation régionaux et la FROHQC ne peut adhérer à cette façon de faire en ce qui concerne les OBNL d'habitation. Comme nous l'avons dit plus haut, les façons de faire des trois différentes tenures sont différentes, et cela inclut le mode d'attribution des logements dans chacun de ceux-ci.

D'emblée, une majorité du parc OBNL d'habitation de convention fédérale au Québec ainsi qu'environ 40% du parc d'OBNL non subventionnés réalisés dans les programmes "Logement abordable Québec" et "Accès logis" ne sont pas assujettis au "Règlement d'attribution des logements à loyer modique". D'après le RQOH, c'est plus de la moitié des logements à prix modique québécois qui n'ont aucune obligation d'apparaître sur une liste unique gérée par les Offices Municipaux d'Habitation.

Nous croyons fermement, dans un souci de libre choix, que les locataires éventuels des logements à loyer abordable sont aptes à faire un choix éclairé quant à l'endroit où ils désirent s'établir. De plus, chaque tenure engendre une implication différente

de la part des locataires. Il serait par exemple difficile d'obliger un individu à s'impliquer dans des tâches dévolues aux locataires de coopérative si tel n'est pas son désir.

Autre exemple, pour les besoins des clientèles bien spécifiques telles les personnes handicapées ou des individus avec des problématiques de santé mentale, il pourrait s'agir de les déplacer trop loin de leur centre de soin ou de leur famille.

Par contre, le fait pour un OMH, en collaboration avec les tenures OBNL et coopérative, de vouloir élaborer un répertoire des logements disponibles sur une territoire donné sans intervention de l'Office municipal, comme il se fait depuis cette année à Lévis, est acceptable dans la mesure où tous les organismes sont adéquatement représentés.

## **8- CONCLUSION**

Nous sommes à même de constater au sein de notre fédération que les administrateurs, gestionnaires et locataires d'OBNL d'habitation sont inquiets. Dans les dernières années, de nombreux messages contradictoires sont venus assombrir le ciel de ces personnes engagées. L'alourdissement des procédures de certification pour les RPA en est un exemple probant.

L'ajout de normes de sécurité extrêmes, même dans des logements habités par des personnes autonomes, la coupure de moitié du nombre d'unités annuelles d'Accès Logis, la menace du PSL privé et bien d'autres considérations font craindre le pire pour certains organismes.

Pensez-y : plus de 228 000 ménages au Québec qui doivent se départir de la moitié de leur revenu pour simplement payer leur loyer ! C'est beaucoup trop d'enfants moins bien nourris qui se rendent à l'école. C'est beaucoup trop de personnes seules ou itinérantes qui n'ont pas un logement adapté à leur situation. C'est aussi beaucoup trop de personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé mentale qui n'ont pas les facilités pour recevoir les soins auxquels ils ont droit.

Les citoyens qui désirent faire la différence pour leur semblable les plus démunis ont besoin du soutien du gouvernement pour que leur implication rapporte pour la société. L'implication de la SHQ se doit d'être à la hauteur des attentes. Accès Logis est un moteur de développement important du logement social et communautaire depuis 20 ans. Non il n'est pas parfait. Mais adaptons-le aux réalités d'aujourd'hui, adaptons les coûts de construction théoriques en suivant l'inflation et nous amenuiserons les mauvaises surprises lorsque viendra le temps de réaliser les projets.

Rien n'est immuable et Accès Logis peut être amélioré!